



Parti socialiste des  
Montagnes neuchâtelaises  
psmne.ch

## Rapport 20.604 - Modification de la loi d'organisation du Grand Conseil

### Intervention de Corine Bolay Mercier au nom du groupe socialiste

Monsieur le Président,

Chères et chers collègues,

Le groupe socialiste accepte à l'unanimité le projet de loi portant modification de la loi d'organisation du Grand Conseil (OGC). Certaines modifications ont toutefois donné lieu à des débats nourris et je vais détailler les positions du groupe socialiste concernant les 4 modifications proposées.

Concernant la modification de l'art 160 de l'OGC, demandant d'introduire pour chaque rapport, l'étude des conséquences environnementales du projet, notre groupe souscrit à la formulation plus large proposée par la commission, soit l'étude des conséquences économiques, sociales et environnementales. La loi sur le Parlement dispose d'ailleurs de la même formulation. Il serait intéressant de voir comment c'est appliqué au niveau fédéral. À noter qu'il existe des outils d'évaluation de projets et nous espérons que le Conseil d'État saura s'en inspirer. Le groupe pense également qu'il est utile de définir les critères à l'avance afin que ce chapitre dans les rapports ne soit pas un prétexte et un chapitre fourre-tout.

La deuxième modification, concernant la garde d'enfants, a partagé le groupe socialiste. La modification de l'art. 366a propose l'introduction d'une indemnisation pour les membres du Grand Conseil pour couvrir les frais de prise en charge des enfants, lors des sessions, des commissions ou des préparations de groupe. Voici quelques questions qui ont retenu les député-e-s socialistes : Est-il adéquat d'indemniser les député-e-s de manière identique ou vaut-il mieux tenir compte du revenu ? Comment améliorer la possibilité de garde dans les structures para-scolaires, puisque comme le précise le rapport, la possibilité de garde est possible aujourd'hui dans les structures pré-scolaires pour les sessions et les séances de commission ? Quel message est donné à la population, dans le contexte économique difficile pour de nombreuses familles, en favorisant les député-e-s pour le placement des enfants, alors que les places manquent ?

Ce qui est certain pour tout le groupe socialiste, c'est que l'indemnisation pour couvrir les frais de garde n'est qu'une partie du problème, car c'est l'organisation même du travail parlementaire qui doit être questionnée et améliorée. Pour

exemple, les commissions se déroulent n'importe quel jour, à n'importe quel moment de la journée... Pas facile donc pour certains députés de s'organiser, qu'il soit parent ou non. Oui, l'organisation est vraiment difficile et pas seulement pour les familles ! Pour notre groupe, il est nécessaire de réfléchir comment mieux concilier vie professionnelle et vie politique d'une manière plus large, afin que la députation soit possible pour toutes et tous.

C'est pourquoi, le groupe socialiste vient de déposer une motion qui demande d'étudier, en collaboration avec le Bureau, comment améliorer l'organisation du Grand Conseil.

Passons à la troisième proposition de modification de l'OGC qui concerne l'outil parlementaire de la question. Le groupe soutient majoritairement la modification de l'art. 288a, partant du constat que les questions ont trait à l'actualité, qu'elles doivent être courtes pour permettre au Conseil d'État des réponses courtes.

D'autre part, pour beaucoup de député·e·s socialistes, la modification apportera une délimitation plus claire entre « question » et « interpellation » ; mais surtout, les réponses plus courtes de l'exécutif permettront de traiter plus rapidement postulats et motions qui sont trop souvent traités des mois après leur dépôt.

Enfin la dernière et 4<sup>ème</sup> proposition de modification concerne le secret de fonction. La majorité du groupe souscrit aux modifications des art. 22 et 23, car elles apportent des précisions concernant le secret de fonction.

L'amendement déposé par le groupe PopVertsSolidarité propose d'annuler la modification concernant la question. Au vu des discussions lors de la préparation de groupe, je pense que le groupe socialiste restera sur sa position et refusera cet amendement.

Au final, comme je l'ai annoncé, le groupe socialiste, votera à l'unanimité les modifications proposées.

Pour le groupe socialiste  
**Corine Bolay Mercier**